

CONSEIL DE QUARTIER POUDRERIE

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2015 - 19H30

Présents :

Membres de droit :

M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan et Président de la Commission

M. Salem AIDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, de la démocratie participative et de la citoyenneté.

M. Jean-Sébastien ROUCHET, Adjoint au Maire en charge des Quartiers, et du développement économique.

M. Grégory FICCA, Conseiller Municipal en charge des logements et des bailleurs sociaux

Conseillers de quartiers :

Mme Nadia ABASTADO

M. Henri CARRATALA

M. Alain CHALIER, Président

Mme Evelyne DUFOUR

Mme Christine FERREIRA

M. Éric GAINARD, Référent Handicap

M. Jean-Claude GANON

Mme Marie-Noëlle GATY

M. Boualem HIDOUCHE

M. Mohammed KOHILI

M. Serge MARDIROSSIAN

M. Frantz N'GOALA

Mme Danielle SOARES

Membres de l'administration municipale :

M. Xavier PIERRET, Directeur général des services

M. Sébastien BALLANT, Directeur de Cabinet

Mme Hélène MORSA, Directrice générale adjointe en charge du pôle Vie citoyenne et loisirs

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie citoyenne

Mme Guylène ROTTIER, Directrice générale adjointe en charge du pôle Services techniques

Mme Isabelle SUHARD, Directrice des Espaces publics

M. Romain PICCININI, Chef de la Police Municipale

Ordre du jour

1. La sécurité (routière, des biens et des personnes).
2. La circulation et le stationnement.
3. Les logements et autres aménagements.
4. Questions diverses.

En introduction à cette deuxième séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier et les remercie de leur implication.

Il précise que la Mairie a de nombreux projets et qu'elle souhaite s'appuyer sur les membres des Conseils de quartier pour avancer.

M. Aidoudi souligne l'importance de la participation des conseillers de quartier, car ils sont le lien entre les citoyens et la municipalité.

Il souhaite établir un planning de travail pour l'année 2016.

Il rappelle que l'ensemble des demandes émanant des conseillers doivent être adressées à Céline Noally qui reste à leur disposition.

Ils peuvent donc se réunir autant qu'ils le souhaitent. Mme Noally se chargera de leur trouver une salle.

Exceptionnellement l'ordre du jour est modifié, le point n°2 est abordé en premier.

2. La circulation et le stationnement

Mme Suhard présente le document *Amélioration de la circulation et du stationnement* avant de passer aux ateliers pratiques.

(Cf. annexe 2.c).

Les problèmes de stationnement et notamment la présence de véhicules ventouses sont un fléau sur la ville.

Même si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) stipule que chaque habitation doit avoir un garage, on ne peut rien faire contre les garages transformés en pièces d'habitation à part entière.

L'atelier pratique a permis de mettre en évidence, entre autres, les problèmes majeurs rencontrés sur les axes routiers, par exemple l'interdiction de circulation aux 5T non respectée dans l'avenue Voltaire, ainsi que les problèmes de stationnements récurrents rue Charles Vaillant, Charles Péguy et boulevard Robert Schumann.

M. Rouchet apprécierait d'organiser des prospections au sein du quartier, notamment avec le référent Handicap, afin d'avoir une meilleure connaissance du terrain et des sources d'information plus précises.

1. La sécurité (routière, des biens et des personnes).

En introduction à ce deuxième point, M. Aidoudi souligne que la municipalité a une réelle volonté d'action sur la sécurité.

M. Piccinini informe les participants que la ville a recruté 10 agents de police municipale supplémentaires, ce qui a permis d'augmenter l'amplitude du temps de travail.

En effet, les agents assurent maintenant un service continu et sont présents sur le terrain de 7 h 00 à 1 h 00 du matin.

La Police Municipale travaille en collaboration avec la Police nationale. Toutefois, celle-ci souffre d'un manque d'effectifs et de moyens (1 seul véhicule de patrouille la nuit pour couvrir Coubron/Vaujourn/Livry-Gargan). Elle est également soumise à des délais d'intervention plus longs.

Présentation du diaporama sur la Police municipale (cf. : Annexe 1.c).

M. Piccinini expose le principe du réseau « Voisin Vigilant » qui sera mis en place durant le 1er semestre 2016 et qui repose sur le civisme et l'attention de chacun.

Il propose également aux conseillers de former deux groupes homogènes de 3 ou 4 personnes et de faire un circuit de jour comme de nuit dans leur quartier courant novembre, Ils seront accompagnés par des agents de la Police municipale afin de mettre en évidence les points d'insécurité et d'évaluer le sentiment d'insécurité qui peuvent être liés, par exemple, à des problèmes tels que l'éclairage public.

M. Gagnard annonce qu'à partir du mois de novembre 2015, il n'y aura plus de locataire au château de la Poudrerie, ce qui peut engendrer un problème de squat. Il faut donc rester vigilant.

Mme Dufour demande si les policiers municipaux ont le droit de fouiller et faire des éthylo-tests aux personnes interpellées ?

M. Piccinini précise qu'ils ont le droit de palper mais pas de fouiller et qu'ils peuvent faire des éthylo-tests à leur convenance.

M. Mardirossian demande quelle est la part du préventif dans les actions de la Police municipale ?

M. Piccinini répond que, si on s'inscrit dans une démarche de proximité, il faut des moyens humains et que cela nécessiterait un agent de Police municipale pour 10 personnes.

M. Aidoudi ajoute qu'il n'y a aucune politique efficace orientée dans un sens unique. Il faut donc mener en parallèles des actions à la fois préventives et répressives car aujourd'hui l'uniforme seul ne fait plus peur.

Il faut aussi éduquer le jeune public. Pour ce, M. Rouchet propose de prévoir des opérations de sensibilisation avec les enfants du CMJ.

M. le Maire explique qu'il y a une remise à plat du système de vidéo-protection et que, dans ce cadre-là, 7 caméras supplémentaires sont prévues au budget de l'année 2016.

Cependant M. le Maire soulève la difficulté qui réside dans l'exploitation de la vidéo-protection pour verbaliser. En effet, on ne peut sanctionner que si les faits sont révélés par une caméra fixe.

3. Les logements et autres aménagements.

M. Chalier revient sur les ateliers pratiques du PLU de la réunion précédente et annonce, qu'après réflexion, le Conseil de quartier souhaiterait la construction d'un stade à la place des logements étudiants.

M. Gagnard ajoute qu'au vu de l'emplacement, il n'y a aucun intérêt à en construire un.

En réponse, M. le Maire annonce que l'Etat impose de construire 20 % de logements sociaux et que les logements étudiants portant l'appellation « Résidence étudiante gérée » entrent dans le cadre d'un développement territorial.

De plus, contrairement à l'aménagement d'un stade qui implique des dépenses de fonctionnement conséquentes, la construction de résidences étudiantes permet de compter sur la rentabilité du foncier.

Il faut également rappeler que l'aménagement de la ligne 16 du Grand Paris en 2022 permettra de se rendre de la gare de Sevran/Livry à celle de Saint-Denis/Pleyel en seulement 16 minutes (au lieu de 41 aujourd'hui).

M. Ficca explique que la municipalité a fait un gros travail avec les bailleurs sociaux afin d'assurer au mieux la gestion des résidences, notamment celle de Lucie Aubrac et la Cité Jardin.

Dès la mise en place du nouveau PLU en fin d'année, des professionnels (promoteurs, bailleurs sociaux) viendront vers la municipalité proposer des projets de construction. La Poudrerie étant un quartier bien préservé, il est important d'avoir les retours des habitants afin de « construire ensemble le Livry-Gargan de demain ».

D'autre part, la zone d'activité située boulevard Robert Schumann est un axe de densification, ce qui entrainera son évolution en zone d'habitation.

Quant à la Cité Jardin, elle fait partie du patrimoine de Livry-Gargan à conserver et on ne peut entamer une réhabilitation en l'état. Il faut donc faire appel à une association spécialisée qui accompagnera le projet de rénovation.

4. Questions diverses.

Mme Gaty demande si, avant les perforations effectuées dans le cadre des travaux pour le Grand Paris, des expertises seront réalisées sur l'état des habitations ?

M. Ballant répond qu'il y aura une réunion publique pour informer les habitants du déroulement des travaux.

L'état déplorable de la rue Voltaire a également été mentionné. Il est lié aux travaux de développement de la fibre optique. Le calendrier 2016 de la progression est à venir.

La remise en état des routes s'inscrira dans le plan pluriannuel de réfection de la voirie.

M. N' Goala mentionne la disparition de la navette.

M. Le Maire confirme que la navette circule toujours. Il s'agit d'une navette intergénérationnelle, avec de nouveaux horaires et un circuit plus adapté.

Si la personne mentionnée par M. N'Goala ne peut vraiment pas se déplacer, il faut s'adresser au service Convivialité et se rapprocher du pôle Sénior pour trouver des solutions.

M. Gagnard expose les difficultés de circulation aux heures de rentrées et de sorties scolaires des deux écoles qui se font face : l'école Jean de La Fontaine et le collège Lucie Aubrac.

M. le Maire répond que le Département a prévu un réaménagement devant le collège.

Enfin, M. Gagnard annonce sa démission en tant que conseiller et référent Handicap.

En conclusion, M. Aidoudi remercie tous les conseillers de leur présence et de leur dévouement et précise que les présidents des Conseils de Quartier seront réunis au mois de novembre afin de pouvoir établir un planning de travail sur 2016 et introduire la prochaine fête de quartier.

Enfin, il ajoute qu'à l'occasion de la première année de mandat, un article sera réalisé dans le magazine de la ville afin de faire un bilan sur le travail des conseillers de quartier.

La charte « Ville fleurie, Ville propre » ainsi que les tracts pour le premier tournoi inter quartiers de Futsal sont distribués à chacun.

Fin de la séance à 22h15.